

tenter d'aplanir les difficultés que nous posent ces problèmes constitutionnels.

Je dis cela car il ne sera pas suffisant d'essayer malgré tout, d'adopter des lois, des règlements et de créer une autorité administrative pertinente, fondés sur la division actuelle des pouvoirs si quelqu'un peut ensuite nous poursuivre en justice parce que le gouvernement fédéral a outrepassé ses pouvoirs. Cela a été tenté par le passé. Nous voulons agir de concert avec les provinces. Comme je l'ai souvent dit, la meilleure méthode est de demander à cette Chambre une loi habilitante, en vertu de laquelle nous créerions un conseil de commercialisation et, par la suite, des groupes de commercialisation, des agences, des commissions ou des offices, quel que soit le nom qu'on puisse leur donner. Nous pourrions alors les créer de telle façon qu'en vertu de cette législation des groupes spécialisés de producteurs puissent recevoir une délégation de pouvoir des deux niveaux de gouvernement. Il nous serait alors possible de circonvier le problème constitutionnel et d'essayer de faire adopter des lois qui surpasseraient l'autorité dans ce domaine.

**L'hon. M. Stanfield:** Voilà une idée étonnamment nouvelle.

**L'hon. M. Olson:** Ce n'est pas très nouveau, comme le chef de l'opposition (M. Stanfield) l'a mentionné. Je voudrais lui signaler qu'à mon avis, cette fois, ça va marcher. Peut-être à cause du fédéralisme coopératif, sous sa forme la meilleure, qui n'avait pas réussi dans le passé. L'attitude antérieure du député a-t-elle été l'une des causes de cet échec? Je n'en sais rien. C'est ce que nous tentons de faire.

Proclamer l'échec du gouvernement me semble peu sérieux. Le gouvernement actuel a réussi bien mieux que tout autre gouvernement quand à des arrangements satisfaisants et méthodiques de mise en marché. Soit dit en passant, j'espère que les honorables vis-à-vis nous appuieront, lorsque nous demanderons à la Chambre l'autorisation d'accomplir ces choses, maintenant qu'ils ont formulé des plaintes à ce sujet dans leur motion.

Nous avons également apporté des modifications en vertu de la loi actuelle sur l'organisation du marché des produits agricoles. Cette loi prévoit une délégation de pouvoirs en faveur de 56 commissions et offices provinciaux, qui confère à ces organismes une certaine autorité sur les offices interprovinciaux de commerce et d'exportation, semblable à l'autorité qu'ils peuvent exercer sur les produits dans le cadre de la compétence qu'ils ont dans leur propre province.

En outre, nous avons fourni de l'aide en vertu de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, qui prévoit que le gouvernement garantit les paiements initiaux aux producteurs. Le gouvernement actuel s'en sert régulièrement pour aider les producteurs à améliorer leurs programmes de placement. Une entente a été conclue durant l'année courante de commercialisation, quant au haricot blanc de l'Ontario et à des produits comme les pommes, le sirop d'érable et un certain nombre d'autres denrées, lesquelles ont fait l'objet de garanties de la part du gouvernement en ce qui concerne les versements initiaux aux producteurs dans le cadre de la structure de la mise en marché.

En outre, nous avons récemment modifié la loi sur le crédit accordé aux syndicats agricoles, de sorte que les cultivateurs qui veulent faire les opérations en commun peuvent le faire. La mesure est nouvelle et je pense qu'elle a rendu service aux cultivateurs. Le temps me manque aujourd'hui pour donner les détails au sujet de groupes qui en ont bénéficié, mais il s'agit sans aucun doute d'améliorations.

Nous avons également établi un nouveau système d'évaluation des porcs abattus, il y a environ un an, en décembre plus exactement. Je voudrais m'élever contre une déclaration du député de Kent-Essex qui a dit que nous avions un remarquable congrès agricole. Je reconnais qu'il était remarquable. Il a dit quelques semaines plus tard que j'avais annoncé une baisse des primes pour le porc. C'est faux, car nous l'avons annoncé avant le 1<sup>er</sup> avril. En fait, nous l'avons annoncé quand le congrès a eu lieu ici. A mon avis, les députés devraient mieux préparer leurs dossiers car ils se fourvoient dans leurs arguments.

Nous avons annoncé à cette époque, et je le répète aujourd'hui, que suivant le nouveau régime de commercialisation, il existe sur le marché une prime à la production pour les porcs de haute qualité. C'est en effet ce qui se passe sous le nouveau système de classement des qualités de porc. Cette prime a été inaugurée il y a longtemps dans le but d'encourager les cultivateurs canadiens à produire des porcs de meilleure qualité. Elle fait partie maintenant du système de marché et c'est pourquoi j'y faisais allusion comme à l'un des programmes qui avaient atteint son but. Les porcs sont à présent à un prix très satisfaisant et nous espérons que cela continuera. Qu'ils restent à ce niveau très élevé, qu'ils baissent un peu ou même qu'ils augmentent par rapport à la demande, le fait n'en reste pas moins que la production d'une haute qualité de porc